

Les adjectifs invariables comme compléments légers en français

Anne ABEILLÉ

Université Denis Diderot, Paris VII – LLF

abeille@linguist.jussieu.fr

Danièle GODARD

CNRS LLF – Université Denis Diderot, Paris VII

dgodard@linguist.jussieu.fr

Résumé : Ni les propriétés syntaxiques, ni les propriétés sémantiques des adjectifs invariables du français ne sont évidentes. Nous apportons des arguments distributionnels qui confirment leur classification comme adjectifs (et non comme adverbes), et nous les traitons comme des compléments de V (on ne les trouve pas comme ajouts). Par ailleurs, ils forment deux classes : le fonctionnement sémantique distinct, déjà repéré dans la littérature, se trouve corrélé à une propriété de « poids » (Abeillé & Godard 2000, 2001). Les adjectifs de l'une des deux classes sont « légers » et sont des modificateurs de V (comme des adverbes de manière ou de degré), alors que les autres, qui ne sont pas contraints du point de vue de leur poids, ont une interprétation dépendant de la structure argumentale du V. Nous formulons notre analyse dans le cadre explicite de la grammaire syntagmatique HPSG.

Summary : *The properties of uninfl ected adjectives in French raise questions, both syntactically and semantically. We give new evidence to the effect that they are indeed adjectives, rather than adverbs, and are best treated as complements of the V (they are not found as adjuncts, and can only occur postverbally). They divide into two classes, defined by a correlation of semantic and “weight” properties. Following a proposal by Abeillé and Godard (2000, 2001) concerning the syntactic dimension of weight, we consider one class as being composed of “light” adjectives, which are semantically modifi ers (they share the semantics of V-manner and degree adverbs). The other class, where the adjectives are not distinguished by their weight, depends on the argument structure of the V for its interpretation. Our analysis is carried out in the explicit framework of HPSG phrase structure grammar.*

Introduction

Les adjectifs non fléchis qui apparaissent dans le syntagme verbal en français ont attiré l'attention des linguistes, qui se sont posé les deux questions suivantes¹ : quelle est leur catégorie syntaxique (adjectifs ou adverbes ?) ? Quel est leur apport sémantique ? Nous nous concentrerons

1. Grevisse & Goose 1988, Guimier 1989, Moignet 1963, Noailly 1994, 1999.

ici sur leurs propriétés syntaxiques, en formalisant notre analyse dans le cadre de la grammaire syntagmatique HPSG².

Nous distinguons deux types d'adjectifs invariables, illustrés en (1a) et (1b) :

(1a) *Paul a payé cher cette erreur.*

(1b) *Nous avons mangé russe.*

Cette distinction nous permet de mettre en valeur une dimension souvent méconnue, celle de la *légèreté*³. Les deux classes montrent, en effet, une corrélation de propriétés intéressante: les premiers (cf. (1a)) qui n'ont pas d'effet sur la valence du V et jouent le rôle sémantique d'un modifieur de V, sont non mobiles ou légers; les seconds (cf. (1b)) qui constituent à eux seuls la valence (éventuellement, ils se substituent aux compléments habituels) et prédisent une propriété d'un argument sémantique non exprimé du V, sont plus mobiles ou non légers.

1. Deux groupes de formes

Les deux classes de formes adjetivales n'ont pas le même fonctionnement sémantique⁴. Les premiers se comportent comme des adverbes de manière ou de degré modificateurs de V, comme on le voit en (2), où ils ne se distinguent pas (ou peu) sémantiquement des adverbes en *-ment*:

(2a) *Paul refuse net(tement) notre proposition.*

(2b) *Paul ira direct(ement) au café.*

Les seconds n'apportent pas d'information de manière ou de degré concernant la situation ou la relation dénotées par le V, mais une information concernant un argument non exprimé: en (1b), par exemple, *russe* caractérise la nourriture.

Cette différence est corrélée à un effet ou une absence d'effet sur la valence verbale. Les premiers sont simplement ajoutés aux compléments du V; en (2a) et en (2b), par exemple, le V sous-catégorise un SN et un *à* SN, respectivement, et l'adjectif, comme l'adverbe correspondant, n'a aucun effet sur cette sous-catégorisation. L'occurrence des seconds a un effet sur la valence de V, qui se manifeste de différentes manières selon les V :

(i) Ils jouent le rôle d'un complément (adverbial ou nominal) obligatoire:

2. Pollard & Sag 1994.

3. Abeillé & Godard 2000, 2001.

4. La distinction sémantique est proche de celle de Guimier 1989. Elle est étudiée dans Noailly 1994.

- (3a) *Paul se conduit correctement/ se conduit droit/ *Paul se conduit.*
- (3b) *Cet appartement vaut deux briques/ vaut cher/ *vaut.*
- (3c) *La sculpture pèse au moins 100 kg/ pèse lourd/ ?pèse.*
- (ii) Ils alternent avec un complément nominal / prépositionnel (non obligatoire) :
- (4a) *Il mangeait russe, il buvait russe, il pensait russe, il rêvait russe.*
(Troyat / Grevisse)
- (4b) *Il mangeait du caviar et buvait de la vodka.*
- (4c) **Il mangeait russe du caviar, et buvait russe de la vodka.*
- (5a) *Paul a voté (pour la liste Delanoë).*
- (5b) *Paul a voté socialiste.*
- (5c) **Paul a voté socialiste pour la liste Delanoë.*
- (iii) Leur occurrence s'accompagne d'une modification de la réalisation d'un complément :
- (6a) *?Paul a coupé mes protestations.*
- (6b) *#Paul a coupé à mes protestations. (autre sens)*
- (6c) *Paul a coupé court à mes protestations.*
- (iv) On observe enfin des effets de figements ou de collocations comme dans *parler vrai/ clair* vs *?? parler faux/ confus*, *se comporter bien/ mal* vs *?? se comporter droit* vs *se conduire bien/ mal/ droit*.

2. Ce ne sont pas des adverbes

Les formes adjetivales de (1a) et (1b) ont en commun de ne pas avoir les propriétés syntaxiques des adverbes :

(i) Ils ne peuvent apparaître entre l'auxiliaire et le participe passé. Cette position est caractéristique des adverbes, qu'ils jouent le rôle d'un complément obligatoire (7d) ou non (7a-c), qu'ils soient morphologiquement marqués comme des adverbes (7a, b) ou non (7c, d). Cela est vrai des adjectifs du premier groupe (8), comme de ceux du second groupe (9) :

- (7a) *Paul a chèrement payé cette erreur.*
- (7b) *La situation internationale a lourdement pesé sur notre économie.*
- (7c) *Paul a beaucoup parlé ces derniers temps.*
- (7d) *Paul s'est bien comporté.*
- (8a) **Paul a cher payé cette erreur.*
- (8b) **La situation internationale a lourd pesé sur notre économie.*

(9a) **Il a russe mangé.*(9b) **Il a socialiste voté.*(9c) **Il a clair parlé.*(ii) Ils ne peuvent être ajoutés à gauche du V infinitif, contrairement aux adverbes monomorphématiques de manière ou de degré⁵ :(10a) *Il promettait de s'habiller bien / bien s'habiller.*(10b) *Parler beaucoup / Beaucoup parler ne lui faisait pas peur.*(11a) *On saurait lui faire payer cher son erreur / *lui faire cher payer son erreur.*(11b) *Est-ce qu'il compte peser lourd sur la décision ? / *lourd peser sur la décision ?*(12a) *Il promettait de manger russe / *de russe manger.*(12b) *Parler clair / *Clair parler ne lui faisait pas peur.*

Comme le note Michèle Noailly, il existe des formes sporadiques avec le participe passif (*c'est plutôt cher payé*), qui doivent être analysées comme des mots composés plutôt que comme des syntagmes ; elles rappellent des formes figées comme *raide mort*, *court-vêtu*, *bienvenu*, *bienveillant*.

(iii) Ils ne sont jamais ajoutés à une phrase, à un adjectif, ou à un autre adverbe⁶ :(13a) ?*Facilement, Pierre a remporté la victoire.*(13b) **Facile, Pierre a remporté la victoire.*(13c) *Pierre a fait ça facile.*(14a) *bien distinct / nettement distinct / *net distinct.*(14b) *bien plus / nettement plus / *net plus.*

Il est donc clair que ces formes ne sont pas des adverbes, bien qu'elles soient invariables, et que leur sémantique soit, pour ceux du premier groupe du moins, proche de celle des adverbes. On conclut que ces formes sont bien des adjectifs, et non des adverbes morphologiquement tronqués, même lorsque les deux formes existent en parallèle (comme pour *net / nettement*). Nos arguments confirment donc sur ce point les analyses proposées dans les textes cités dans l'introduction. En ce qui concerne leur fonction grammaticale, on peut se demander

5. Abeillé & Godard 2001.

6. Seules les formes *juste* et *fort* peuvent être employées comme ajoutés à gauche d'adjectifs ou d'adverbes et doivent donc être analysées comme des adverbes : *fort beau, juste fini.*

si ce sont des compléments ou des ajouts. La réponse ne fait pas de doute pour les adjectifs du second groupe: les effets sur la structure argumentale constatés dans la section précédente montrent que ce sont des compléments. Cet argument manque pour les adjectifs du premier groupe. Cependant, le fait qu'ils n'apparaissent qu'avec des verbes, et seulement en position postverbale, s'explique si ces adjectifs invariables ne sont jamais des ajouts, mais seulement des compléments de V. Nous concluons donc que les formes illustrées en (1) sont, même quand elles sont sémantiquement proches des adverbes, des compléments adjectivaux de verbes.

3. Les adjectifs invariables et la légèreté

Après avoir mis en évidence la différence entre constituants légers et non légers, nous montrons que les adjectifs du premier groupe sont toujours des formes légères, une contrainte absente pour les adjectifs du second groupe.

3.1. Mise en évidence de la légèreté

La différence entre constituants légers et non légers est mise en évidence notamment par des observations concernant l'ordre des mots et l'extraction⁷. Cette distinction de poids traverse les catégories syntaxiques. Ainsi, alors que les noms propres peuvent permutez avec les autres compléments, il n'en va pas de même pour les noms communs, employés comme compléments. De même, pour les adverbes de degré/ manière, on a un contraste systématique entre les monomorphématiques (*bien, beaucoup, peu, trop, presque, à peine*, etc.) et les adverbes en *-ment*. Seuls les seconds permutent librement avec des compléments :

- (15a) *Ils rendaient hommage au Président* / *au Président hommage.
- (15b) *La course a donné soif à Paul* / *à Paul soif.
- (15c) *Marie présente Paul à tous* / à tous Paul.
- (16a) *Paul téléphone énormément* / beaucoup à son frère.
- (16b) *Paul téléphone à son frère énormément* / ?? beaucoup.
- (17a) *Paul connaît correctement* / bien son texte.
- (17b) *Paul connaît son texte correctement* / ?? bien.

7. Abeillé & Godard 2000, 2001; on trouve des observations pertinentes dans Blin-kenberg 1928.

Ces mêmes mots retrouvent leur mobilité s'ils sont inclus dans un syntagme :

- (18a) *La course donne à Jean [très soif] / [une grande soif].*
- (18b) *Paul téléphone à son frère [vraiment beaucoup].*
- (18c) *Paul connaît son texte [tout à fait bien].*

Les constituants qui ne sont pas mobiles ne peuvent être extraits, ni pronominalisés, sauf s'ils sont modifiés ou inclus dans un syntagme :

- (19a) **C'est hommage qu'ils ont rendu au président.*
- (19b) **C'est soif que la course a donné à Paul.*
- (19c) *C'est [un hommage appuyé] qu'ils ont rendu au Président.*
- (19d) *C'est [une grande soif] que la course a donnée à Paul.*
- (20a) **C'est beaucoup que Paul téléphone à sa mère.*
- (20b) ?*C'est excessivement que Paul téléphone à sa mère.*
- (20c) ??*C'est bien que Paul connaît son texte.*
- (20d) *C'est correctement que Paul connaît son texte.*

Nous analysons ce contraste comme une différence de poids : à l'instar des syntagmes lourds qui doivent être éloignés au maximum de la tête, les constituants légers ont une contrainte de proximité à la tête (ici le V) que n'ont pas les non légers.

3.2. Les adjectifs du premier groupe sont légers

Les adjectifs invariables du premier groupe, qui sont sémantiquement des modificateurs de V, se comportent comme des constituants légers. À la différence des formes en *-ment* correspondantes, ils doivent précéder les autres compléments, sauf s'ils sont eux-mêmes modifiés :

- (21a) **Paul a refusé la proposition net.*
- (21b) **La situation internationale pèse sur notre économie lourd.*
- (21c) *La situation internationale pèse sur notre économie [extrêmement lourd].*
- (21d) *Paul a refusé la proposition [tout net].*
- (22a) *Paul a refusé la proposition nettement.*
- (22b) ?*La situation internationale pèse sur notre économie lourdement.*

Et ils ne peuvent être extraits que s'ils sont modifiés :

- (23a) **C'est cher que Paul a payé cette erreur.*
- (23b) **C'est lourd qu'elle pèse sur notre économie, cette situation.*

- (23c) *C'est [vraiment trop cher] que Paul a payé cette erreur.*
- (23d) *C'est [très lourd] qu'elle pèse sur notre économie, cette situation.*
- (24a) ? *C'est chèrement que Paul a payé cette erreur.*
- (24b) *C'est lourdement que la situation pèse sur notre économie.*

3.3. Les adjectifs du second groupe ne sont pas forcément légers

Il est difficile de tester le manque de mobilité de ces adjectifs, étant donné les effets sur la structure argumentale que nous avons constatés dans la section 1 : ils tendent à être le seul complément. On peut tout de même observer les contrastes suivants, où ces adjectifs se comportent comme des formes légères :

- (25a) *Il parle vrai à tous / ?? à tous vrai.*
- (25b) *Il coupait court à mes protestations / *à mes protestations court.*
- (25c) *Il se conduit droit avec tous / *avec tous droit.*

Si l'on considère l'extraction, on voit que certains de ces adjectifs peuvent être extraits et d'autres, non⁸ :

- (26a) **C'est vrai qu'il parle.*
- (26b) **C'est cher que vaut cet appartement.*
- (26c) *C'est russe qu'il parle.*
- (26d) *C'est socialiste qu'il fallait voter.*
- (26e) ? *C'est russe qu'on a mangé hier.*

L'extraction semble meilleure avec les adjectifs relationnels (*russe, socialiste*). Leur non-légereté se voit aussi dans leur bonne permutation avec des syntagmes prépositionnels, qui contraste avec celle (moins bonne) des formes légères (sauf effet prosodique). Il n'y a pas de contrainte d'adjacence stricte des légers au V, puisqu'ils peuvent en être séparés par un adverbe (non léger) :

- (27a) *Il vote depuis toujours / souvent socialiste.*
- (27b) *Il rend souvent / ?? depuis toujours hommage au Président.*
- (27c) *Il coupe souvent / *depuis toujours court à nos protestations.*

On conclut donc que la contrainte de légèreté n'existe pas pour les adjectifs invariables du second groupe, qui peuvent être légers ou non légers.

8. (26a) est bonne, non comme une clivée, mais comme une extraposée (= *qu'il parle est vrai*).

4. Analyse dans une grammaire syntagmatique du français (HPSG)

Nous renvoyons le lecteur à Sag & Wasow⁹ et à Abeillé¹⁰ pour une introduction à la grammaire HPSG. Les séquences linguistiques n'ont qu'un seul niveau de représentation, où sont articulées de manière systématique les informations associées au lexique et aux syntagmes. Formellement, le modèle utilise les structures de traits typées (les objets linguistiques, comme les lexèmes, les mots et les syntagmes sont associés à des types, qui sont décrits comme des ensembles de contraintes exprimées par des structures de traits). Nous présentons d'abord un bref rappel de la théorie de la légèreté¹¹, avant de présenter l'analyse des adjectifs invariables du premier groupe¹².

4.1. Théorie de la légèreté

Une information (syntaxique) concernant leur poids (léger ou non léger) est associée aux mots et aux syntagmes. Lexicalement, les mots peuvent être spécifiés pour leur poids (les noms communs sont légers, les noms propres sont non légers), ou laissés sous-spécifiés ; dans ce dernier cas, ils sont contraints par leur environnement syntaxique. Les syntagmes sont non légers sauf les modifications de légers par un léger ou les coordinations de légers qui peuvent être légères ou non légères.

Le poids n'est pas spécifié de façon complètement arbitraire dans le lexique. Il existe deux conditions nécessaires (mais non suffisantes) pour être léger : (i) la simplicité morphologique (pas de composition productive) ; les adverbes en *-ment* sont non légers d'une manière générale ; (ii) l'interprétation dépend crucialement de la combinatoire avec les autres unités linguistiques. Ainsi, les adverbes de lieu et de temps (*ici, là, hier*) sont non légers même s'ils sont monomorphématiques, puisque leur interprétation ne dépend pas de celle du V (mais de la situation d'énonciation).

Les adverbes de degré et de manière sont légers s'ils sont monomorphématiques. On peut montrer que leur interprétation dépend de celle du V. Par exemple, *bien* dénote la conformité d'une situation à un standard qui dépend du type de situation tel qu'il est défini par le V (*travailler bien / manger bien*), *beaucoup* dénote le haut degré d'une

9. Sag & Wasow 1999.

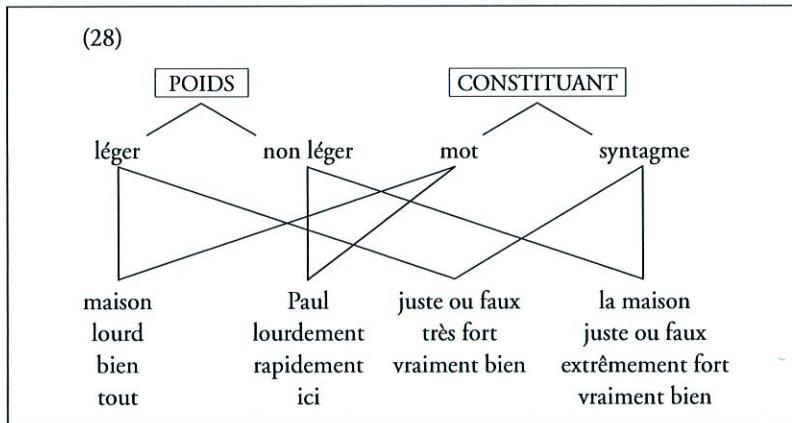
10. Abeillé 1993 (chapitre 3).

11. Définie dans Abeillé & Godard 2000 et 2001.

12. Voir aussi Abeillé & Godard 1997, 1999a et b pour l'application de la légèreté aux adverbes négatifs, aux quantificateurs nus et aux adverbes de degré et de manière, respectivement.

échelle d'intensité ou de fréquence, suivant le V (*apprécier beaucoup / aller beaucoup au cinéma*).

On aboutit à une classification croisée, comme la suivante :



On a par exemple les entrées lexicales suivantes (simplifiées) :

(29)

<i>mot</i>	<i>PHON bien</i>						
<i>SYN</i>	<table border="1"> <tr> <td><i>TÊTE</i></td> <td><i>adverbe</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>ADV +</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>MODIF [verbe, POIDS léger, INDICE s]</i></td> </tr> </table>	<i>TÊTE</i>	<i>adverbe</i>		<i>ADV +</i>		<i>MODIF [verbe, POIDS léger, INDICE s]</i>
<i>TÊTE</i>	<i>adverbe</i>						
	<i>ADV +</i>						
	<i>MODIF [verbe, POIDS léger, INDICE s]</i>						
<i>POIDS léger</i>							
<i>SEM RESTR</i>	<table border="1"> <tr> <td><i>bien-rel</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>ARG1 s</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>ARG2 standard (s)</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>bien-rel</i>		<i>ARG1 s</i>		<i>ARG2 standard (s)</i>	
<i>bien-rel</i>							
<i>ARG1 s</i>							
<i>ARG2 standard (s)</i>							

(30)

<i>mot</i>	<i>PHON rapidement</i>						
<i>SYN</i>	<table border="1"> <tr> <td><i>TÊTE</i></td> <td><i>adverbe</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>ADV +</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>MODIF [verbe, INDICE s]</i></td> </tr> </table>	<i>TÊTE</i>	<i>adverbe</i>		<i>ADV +</i>		<i>MODIF [verbe, INDICE s]</i>
<i>TÊTE</i>	<i>adverbe</i>						
	<i>ADV +</i>						
	<i>MODIF [verbe, INDICE s]</i>						
<i>POIDS non léger</i>							
<i>SEM RESTR</i>	<table border="1"> <tr> <td><i>rapide-rel</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>ARG s</i></td> <td></td> </tr> </table>	<i>rapide-rel</i>		<i>ARG s</i>			
<i>rapide-rel</i>							
<i>ARG s</i>							

Les adverbes *bien* et *rapidement* sont lexicalement spécifiés comme étant léger, et non léger, respectivement. La valeur de leur trait MODIF

indique à quelle catégorie ils peuvent s'adoindre : *bien* est ajout à un V léger (lexical), alors que *rapidement* ne spécifie pas le poids de cette catégorie verbale, ce qui l'autorise à être ajout à un SV ou à un S (non légers).

4.2. Le syntagme Tête-compléments

Les séquences de mots sont autorisées si elles sont conformes aux contraintes spécifiées pour un type de syntagme. Les syntagmes sont spécifiés pour la fonction de leurs constituants immédiats, mais généralement pas pour leur catégorie ; ainsi, le syntagme Tête-compléments peut être utilisé pour le SV, le SP, le \bar{N} , etc. Une première contrainte est satisfaite si les compléments demandés par la tête (lexicale) sont réalisés comme sœurs de celle-ci. D'autres contraintes concernent l'ordre des constituants d'un syntagme. Ces dernières peuvent faire référence à des traits variés (comme la catégorie syntaxique, la fonction ou le poids).

Le syntagme Tête-compléments (avec tous les compléments au même niveau) obéit aux contraintes d'ordre suivantes :

- (31a) TÊTE précède X
- (31b) COMPLS [*léger*] précède COMPLS [*non léger*, ADV –]
- (31c) [COMPLS < [1] >] précède [1][ADV –]

La tête (le V dans le SV) doit précéder les compléments, puisqu'elle vient en premier (31a). Les compléments légers précèdent les compléments non légers (et non adverbiaux) (31b), mais les compléments non légers ne sont pas ordonnés entre eux et peuvent donc permute librement¹³. La contrainte (31c) ordonne les prédicats (les constituants qui demandent un complément noté ici par [1]) avant les compléments qu'ils sous-catégorisent. Elle ordonne donc les compléments nominaux légers après le participe passé (le participe lexical est analysé comme un complément léger de l'auxiliaire, au même niveau que ce dernier et que les compléments qu'il sous-catégorise lui-même). Les constituants adverbiaux (adverbes, quantificateurs comme *tout*) se comportent différemment des autres, puisqu'ils peuvent précéder les légers, et peuvent apparaître entre l'auxiliaire et le participe (même si ce dernier les sous-catégorise).

4.3. Les modificateurs comme compléments

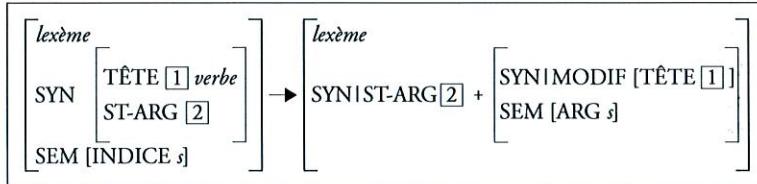
Il n'y a pas de relation univoque entre fonction syntaxique et mode de contribution sémantique. Nous nous intéressons ici aux modificateurs, c'est-à-dire à des constituants qui jouent le rôle sémantique d'un prédicat

13. Nous laissons de côté les effets d'ordre liés à la structure informationnelle, qui s'ajoutent aux contraintes syntaxiques données en (31).

dans un domaine syntaxique dont ils ne sont pas la tête syntaxique, sans que la relation qu'ils dénotent soit héritée, ou partagée par le constituant qui est la tête syntaxique¹⁴. Les modificateurs peuvent avoir deux fonctions : ils sont soit des ajouts (comme l'adverbe dans *extrêmement fort, bien comprendre*), soit des compléments¹⁵. Dans notre modèle, les ajouts apparaissent dans un syntagme Tête-ajout, avec un trait MODIF dont la valeur doit pouvoir être identifiée à celle du synsem (l'ensemble des traits syntaxiques et sémantiques) du constituant Tête.

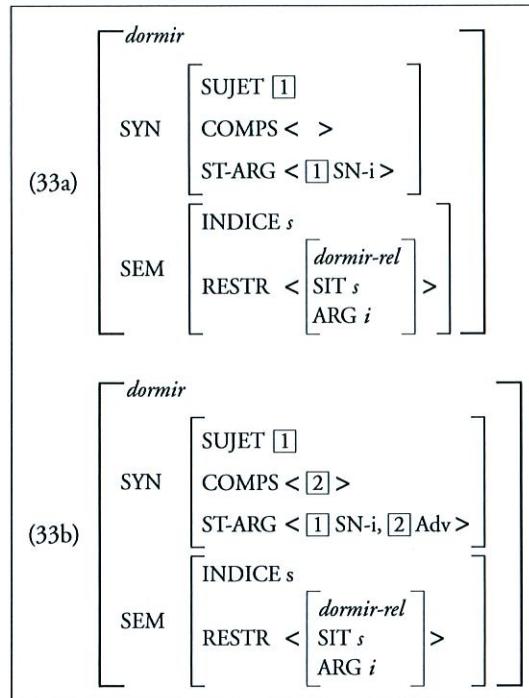
Nous avons proposé plus haut d'analyser les adjectifs invariables comme des compléments du V. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'ils sont des arguments sémantiques du V. Suivant un certain nombre d'études récentes, nous disons donc que des adverbes ou des SP qui sont sémantiquement des modificateurs et qui apparaissent après le V sont des compléments de ce V. D'une manière générale, les modificateurs sont ajoutés à la liste des compléments par une règle lexicale¹⁶. Nous donnons ici une règle partielle, qui concerne des éléments (de manière, de degré), dont on peut considérer qu'ils prennent comme argument sémantique la situation qui est aussi l'argument sémantique du V (dans une approche davidsonienne de ces adverbes, aujourd'hui largement acceptée)¹⁷ :

(32) Règle lexicale étendant la structure argumentale des V



14. Cette dernière précision est ce qui sépare la modification du prédicat complexe. Par exemple, l'attribut dans une construction avec un V copule est un prédicat sémantique, n'est pas la tête syntaxique (c'est le V), mais n'est pas un modificateur : la relation qu'il dénote est partagée par le V copule, et joue donc le rôle de prédicat pour la phrase.
15. Nous distinguons donc entre modificateurs (fonctionnement sémantique) et ajouts (fonction grammaticale).
16. Abeillé & Godard 1997, Bouma *et al.* 2001 : techniquement, la règle étend la liste des arguments (la valeur du trait structure-argumentale (ST-ARG), qui est la concaténation du sujet et des compléments demandés par le V). La règle 32 prend comme compléments du V des constituants dont la valeur pour le trait MODIF (spécifiée lexicalement) est une structure qui inclut les mêmes spécifications pour les traits de Tête que ceux du V.
17. La règle peut être modifiée pour inclure d'autres types de modificateurs. Cette règle ne change pas la sémantique du V. Les relations sémantiques associées aux différents éléments du SV sont amalgamées au niveau supérieur (le SV et le S) (voir Sag & Wasow 1999).

Ainsi un verbe comme *dormir* aura une entrée alternative pour des tours comme *dormir bien*, *dormir trop*, etc.



4.4. Les adjectifs invariables

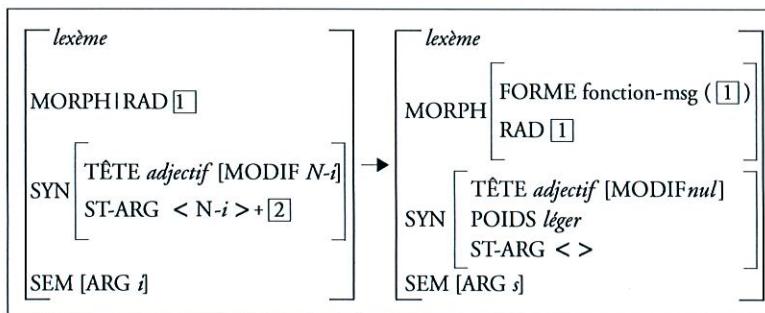
Nous voyons maintenant comment obtenir les adjectifs dans leur emploi d'adjectifs invariables. Nous laissons de côté ceux du second groupe, dans la mesure où leurs propriétés dépendent des propriétés particulières du V dont ils deviennent compléments (voir, par exemple, les modifications de la structure argumentale, mais aussi leur contribution sémantique). S'ils ne sont pas invariables, les adjectifs sont épithètes (c'est-à-dire ajouts) de N ou de SN, ajouts à S (*Fort comme un Turc*, *il s'était saisi de la porte*), ou attributs (compléments d'un V copule). Nous partons de leur emploi comme épithètes. Les différences avec les adjectifs épithètes sont les suivantes¹⁸ :

18. Les adjectifs invariables sont également distincts des attributs, qui ont un sujet (identifié à un argument du V copule dont ils sont compléments). Ils portent le trait [PRED +].

- (i) la morphologie : alors que les épithètes varient en genre et en nombre, il faut spécifier ici qu'ils sont invariables ;
- (ii) le poids : alors que les adjectifs épithètes correspondant peuvent être non légers ou sous-spécifiés par rapport au poids, les adjectifs invariables (du groupe 1) sont légers. Nous nous appuyons ici sur les propositions d'Abeillé & Godard¹⁹ sur le rôle du poids dans la position des adjectifs par rapport au N. Selon cette analyse, les adjectifs épithètes prénominaux sont légers et les adjectifs postnominaux sont non légers, ceux qui peuvent apparaître dans les deux positions étant lexicalement non spécifiés²⁰. Ainsi, *lourd* est sous-spécifié (*une peine lourde/une lourde peine*), *cher* (pour le prix) non léger (*une place chère/une chère place*) et *bon* léger (*?? un fromage bon/ un bon fromage*) ;
- (iii) la sémantique : alors que les adjectifs épithètes correspondant prennent un argument de type individu, les adjectifs invariables, comme les adverbes de manière en *-ment*, prennent une situation ;
- (iv) la fonction : alors que les épithètes sont des ajouts, et portent donc un trait MODIF, ce dernier devient inutile pour les adjectifs invariables qui sont compléments.

Nous proposons une règle lexicale, qui effectue les modifications nécessaires ; l'adjectif de gauche correspond à l'emploi comme épithète et celui de droite à l'emploi comme adjectif invariable; *i* est une variable d'individu, et *s* une variable de situation :

(34) Règle lexicale pour les adjectifs invariables



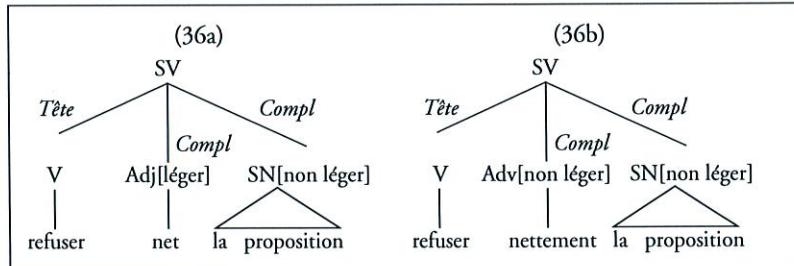
19. Abeillé & Godard 1999b, 2000.

20. Les adjectifs obligatoirement prénominaux sont intensionnels ou subsectifs ; leur interprétation dépend crucialement de celle du nom (par exemple, une grosse fourmi est moins grosse qu'un petit éléphant). La généralisation inverse n'est pas vraie.

On a donc les deux entrées suivantes pour *lourd* (épithète) et *lourd* (invariable) :

(35a) <i>lourd</i> (épithète)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;"><i>mot</i></td><td></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">MORPH</td><td>FORME fonction (<i>i, lourd</i>) RAD <i>lourd-</i></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">SYN</td><td>TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>N-i</i>] POIDS <i>léger</i> ou <i>non léger</i></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">SEM</td><td><i>lourd-rel</i> ARG <i>i</i></td></tr> </table>	<i>mot</i>		MORPH	FORME fonction (<i>i, lourd</i>) RAD <i>lourd-</i>	SYN	TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>N-i</i>] POIDS <i>léger</i> ou <i>non léger</i>	SEM	<i>lourd-rel</i> ARG <i>i</i>
<i>mot</i>									
MORPH	FORME fonction (<i>i, lourd</i>) RAD <i>lourd-</i>								
SYN	TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>N-i</i>] POIDS <i>léger</i> ou <i>non léger</i>								
SEM	<i>lourd-rel</i> ARG <i>i</i>								
(35b) <i>lourd</i> (invariable)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;"><i>mot</i></td><td></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">MORPH</td><td>FORME fonction-msg (<i>lourd</i>) RAD <i>lourd-</i></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">SYN</td><td>TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>nul</i>] POIDS <i>léger</i></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">SEM</td><td><i>lourd-rel</i> ARG <i>s</i></td></tr> </table>	<i>mot</i>		MORPH	FORME fonction-msg (<i>lourd</i>) RAD <i>lourd-</i>	SYN	TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>nul</i>] POIDS <i>léger</i>	SEM	<i>lourd-rel</i> ARG <i>s</i>
<i>mot</i>									
MORPH	FORME fonction-msg (<i>lourd</i>) RAD <i>lourd-</i>								
SYN	TÊTE <i>adjectif</i> [MODIF <i>nul</i>] POIDS <i>léger</i>								
SEM	<i>lourd-rel</i> ARG <i>s</i>								

Les adjectifs invariables sont traités comme compléments grâce à la règle lexicale (32). En observant les contraintes du syntagme Tête-compléments, on a les représentations suivantes :



(37a) <i>pèse lourd sur l'économie</i>		
Tête COMPL [léger, ADV -]		COMPL [non léger, ADV -]
(37b) <i>*pèse sur l'économie lourd</i>		
Tête COMPL [non léger, ADV -]		COMPL [léger, ADV -]
(37c) <i>pèse lourdement sur l'économie</i>		
Tête COMPL [non léger]		COMPL [non léger]
(37d) <i>pèse sur l'économie lourdement</i>		
Tête COMPL [non léger, ADV -]		COMPL [non léger, ADV -]

La phrase (37b) est rejetée par la grammaire, car elle est en contradiction avec la règle d'ordre (31b).

Conclusion

En nous appuyant sur des arguments distributionnels nouveaux, nous avons montré que les formes d'adjectifs invariables qui apparaissent après le V sont bien des adjectifs et non des adverbes, et qu'il s'agit de compléments du V. Nous avons montré également que ces adjectifs relèvent de deux types sémantiques et syntaxiques différents ; les adjectifs de l'un de ces types sont interprétés comme l'adverbe de manière correspondant en *-ment*, mais s'en distinguent systématiquement par des propriétés d'ordre et d'extraction, que nous avons intégrées dans une théorie du poids des mots et des syntagmes. Les formes sans *-ment* ne sont pas une variante morphologique de l'adverbe.

De façon intéressante, mais sans que nous puissions nous étendre sur ce point, on retrouve un contraste similaire dans d'autres langues²¹. Par exemple, en italien, ou en espagnol, on peut contraster les formes avec et sans *-mente*, adverbe ou adjectif invariable (*poco* vs *raramente*, *velto* vs *rapidamente*) ou simple et au superlatif (*poco* vs *pochissimo*), du point de vue de leur mobilité. En anglais, certaines formes adjointives peuvent être utilisées avec le même sens que les adverbes en *-ly* correspondants (*loud* vs *loudly*), et, là encore, seules les formes avec *-ly* sont mobiles et extractibles. Dans le domaine nominal, le contraste entre nom commun sans déterminant (*léger*) et nom propre (non *léger*) se retrouve, dans certaines langues sans article, entre formes nominales sans marque casuelle (*légères*) et formes nominales marquées pour le cas (qui sont non légères, cf. Yoon²² pour le coréen)²³. La notion de légèreté lexicale, corrélée à une simplicité morphologique et à une déficience syntaxique (voir l'extraction), peut donc être considérée comme ayant vocation universelle.

Références bibliographiques

- ABEILLÉ A. (1993), *Les Nouvelles Syntaxes*, Paris, Armand Colin.
 ABEILLÉ A. & GODARD D. (1997), « The Syntax of French negative Adverbs », in *Negation and Polarity: Syntax and Semantics*, D. Forget *et al.* (dir.), Amsterdam, J. Benjamins, p. 1-27.

21. Nous remercions pour leurs jugements Fiametta Namer, Ivan Sag, Owen Rambow et Jesse Tseng.

22. Yoon 2000.

23. Ceci rappelle la remarque de Hjemslev 1928 selon laquelle *-ment* peut être analysé comme une marque casuelle de l'adjectif.

- ABEILLÉ A. & GODARD D. (1999a), « A lexical Approach to quantifier floating », in *Lexical and constructional aspects of linguistic explanation*, A. Kathol, J.P. Koenig, G. Webelhuth (dir.), Stanford, CSLI Publications, p. 81-96.
- ABEILLÉ A. & GODARD D. (1999b), « La position de l'adjectif en français : le poids des mots », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 28, p. 9-32.
- ABEILLÉ A. & GODARD D. (2000), « French Word Order and Lexical Weight », in *Syntactic Categories*, R. Borsley (dir.), New York, Academic Press (Syntax and Semantics ; 32), p. 325-360.
- ABEILLÉ A. & GODARD D. (2001), « A Class of lite adverbs in French », in *Syntax, Semantics, and L2 acquisition in Romance*, J. Camps, C. Wiltshire (dir.), Amsterdam, J. Benjamins, p. 9-25.
- BLINKENBERG A. (1928), *L'Ordre des mots en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- BOUMA G. et al. (2001), « Satisfying constraints on adjunction and extraction », *Natural Language and Linguistic Theory*, 19, p. 1-65.
- GREVISSE M. & GOOSE A. (1988), *Le Bon Usage*, 12^e éd., Bruxelles, Duculot.
- GUIMIER C. (1989), « Sur l'adjectif invarié en français », *Revue des langues romanes*, 93, p. 109-120.
- HAWKINS J. (2001), « Why are categories adjacent? », *Journal of Linguistics*, 37, p. 1-34.
- HJEMSLEV L. (1928), *Principes de grammaire générale*, Copenhague, Høst.
- LE GOFFIC P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- MOIGNET G. (1963), « L'incidence de l'adverbe et l'adverbialisation des adjectifs », *Travaux de linguistique et de littérature*, n° 1, p. 175-194.
- NOAILLY M. (1994), « L'adjectif adverbial », *Cahiers de grammaire*, 19, p. 103-121.
- NOAILLY M. (1999), *L'Adjectif*, Paris – Gap, Ophrys.
- POLLARD C. & SAG I.A. (1994), *Head-driven Phrase Structure Grammar*, Chicago – Stanford, Chicago University Press – CSLI Publications.
- SAG I.A. & WASOW T. (1999), *Syntactic Theory, a formal introduction*, Stanford, CSLI Publications.
- YOON S. (2000), *Ordre des mots et Légereté en coréen*, mémoire de DEA, Université Denis Diderot, Paris VII (dactyl.).